

INTERPRETATIONS

CONSTITUTION ET REGLEMENTS WORLD ARCHERY

Livre 3, Article 20

L'Association de tir à l'arc norvégienne (World Archery Norvège) a demandé une interprétation concernant l'application des règlements concernant la tenue du livre 3, article 20.

Le Comité Constitution et Règlements ("C&R") a estimé que la question relevait de ses compétences. C&R a consulté la Commission Exécutive pour aboutir à une conclusion.

Le C&R a établi que l'interprétation suivante n'était contraire ni aux règlements existants ni aux décisions du Congrès.

Réponse du C&R:

C&R estime que les règlements concernant la tenue établis dans le livre 3, article 20 s'appliquent pour les compétitions suivantes :

- Compétitions pour les titres mondiaux et continentaux;
- Compétitions pour les titres olympiques et paralympiques (qui peuvent être plus restrictives que WA pour ces règlements);
- Compétitions pour les coupes du monde en extérieur;
- Compétitions pour classement mondial en extérieur et
- Epreuves de tir à l'arc d'instances organisant de grandes compétitions (n'importe quelle organisation multi-sport qui agit en tant qu'instance organisant des compétitions continentales, régionales ou internationales).

Pour autant que ces règlements ne s'appliquent pas lors (i) des compétitions organisées par une Association Membre ou de statut inférieur car pour celles-ci les règlements de l'Association Membre doivent être appliqués ou (ii) des épreuves de la Coupe du Monde en salle sauf si la Commission Exécutive World Archery estime qu'il est plus approprié de faire autrement.

Comité Constitution et Règlements World Archery, 10 septembre 2015